

ACCÈS
GRATUIT



VOUS ÊTES DOMICILIÉ
EN SECONDE RÉSIDENCE
DANS LA ZONE AIVE ?

Accès gratuit

AU RECYPARC

Demandez la vignette
à votre préposé !

Pour vous, le recyparc est **GRATUIT**. Toutefois, afin d'être facilement identifié par le préposé, vous devez apposer une **VIGNETTE** sur le pare-brise de votre véhicule. Demandez-la à votre préposé en lui présentant votre carte d'identité et le formulaire (recto de ce document) dûment complété par votre administration communale.



Plus
d'infos?
sur les conditions d'accès
au recyparc ?

Contactez
votre préposé ou l'AIVE

T 063 42 00 22
dechets@idelux-aive.be

AIVE



VOUS ÊTES DOMICILIÉ
HORS ZONE AIVE ?



VOTRE ACCÈS AU RECYPARC EST payant



www.aive.be

www.facebook.com/intercommunaleAIVE

POURQUOI DOIS-JE PAYER ?

Valoriser les pelouses, les encombrants, les inertes, ... déposés dans les recyparcs, en préservant au mieux l'environnement, ça coûte ! Pour financer ce service, les communes affiliées au Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE paient une cotisation pour chaque équivalent-habitant. Dans le **respect du coût-vérité**, cette cotisation est reportée dans la taxe « déchets » appliquée à chaque ménage. Par **souci d'équité**, les citoyens domiciliés en dehors de la zone AIVE doivent eux aussi s'acquitter d'un droit d'accès au recyparc pour le dépôt de leurs déchets ménagers.

COMBIEN CELA VA ME COÛTER ?

A chaque passage, les citoyens « **HORS ZONE** » doivent remettre au préposé un chèque-dépôt. Ceux-ci sont vendus uniquement par **carnet de 6 chèques**. Il est possible de commander plusieurs carnets de chèques à la fois.

Les chèques sont valables jusqu'au 31 mars de l'année qui suit celle de la commande. Aucun remboursement ni échange ne sera possible.

A titre d'exemple, en 2017, le carnet de 6 chèques-dépôt est vendu au prix de 58,08 € TVAC, soit l'équivalent de 9,68 € TVAC par passage.

COMMENT RECEVOIR LES CARNETS DE 6 CHÈQUES-DÉPÔT ?

Formulaire à renvoyer à l'AIVE par fax au 063 231 809 ou par e-mail à dechets@idelux-aive.be

Ces renseignements nous permettront de vous créer un compte client. Une fois, votre compte client créé, vous recevrez un virement bancaire vous permettant de commander vos chèques-dépôt pour l'accès au recyparc. Dès le paiement enregistré, une facture acquittée et les chèques-dépôt vous seront envoyés.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse e-mail : _____

Téléphone : _____

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE EN BELGIQUE

Rue : _____ Numéro : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Fait le / / à _____

SIGNATURE
DU DEMANDEUR

ACCÈS
GRATUIT



VOUS AVEZ UNE SECONDE RÉSIDENCE DANS LA ZONE AIVE ?

Votre accès au recyparc, pour les déchets ménagers, est **GRATUIT** mais soumis à autorisation.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse e-mail : _____

Téléphone : _____

ADRESSE DE LA SECONDE RÉSIDENCE

Rue : _____ Numéro : _____

Code postal : _____ Localité : _____

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Pays : _____

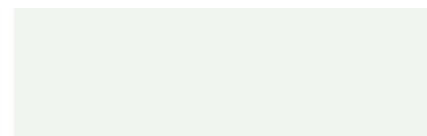
Rue : _____ Numéro : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Numéro d'immatriculation du véhicule avec lequel vous souhaitez accéder au parc à conteneurs : _____

Fait le / / à _____

SIGNATURE DE
L'AGENT COMMUNAL



SIGNATURE
DU DEMANDEUR

sceau de la commune

FORMULAIRE
D'AUTORISATION

À faire valider par la commune de votre seconde résidence et à remettre dûment complété et signé au préposé du recyparc pour recevoir votre vignette d'accès gratuit.